

# Formation AU18 : Organiser la coordination des parcours

2 jours

Dernière modification le 26 août 2021

## Présentation

Avec la mise en place des « plans d'accompagnement globaux », les opérateurs du champ sanitaire et social sont placés dans l'obligation d'envisager une coordination interinstitutionnelle de leurs prestations. L'équipe pluriprofessionnelle identifiée pour accompagner la personne devra élaborer en concertation une stratégie d'accompagnement et coordonner par la suite ses actions. Le législateur a prévu la désignation parmi les structures concernées d'un coordonnateur de parcours dont la mission essentielle sera de garantir un accompagnement respectueux à la fois des besoins et du projet de vie de la personne.

## Objectifs de la formation

Appréhender l'impact des politiques publiques sur l'évolution des dispositifs d'accompagnement

Identifier le rôle, les fonctions et les compétences attendues du coordonnateur de parcours

Identifier les dispositifs et les acteurs mobilisables et développer le travail en réseau et les partenariats

Elaborer les outils de coordination pour une co-construction, une mise en œuvre partagée et une co-évaluation des parcours et des projets personnalisés

## Public

Cadres et professionnels en charge de la coordination des parcours au sein des établissements et services sociaux, médico-sociaux

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap

## Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire

## Programme

Jour 1 : Vers un modèle d'inclusion sociale des personnes vulnérables

L'évolution des politiques publiques

Changement de paradigme : d'une logique de «places» et de filières vers la logique de parcours

Déploiement des «réponses accompagnées pour tous» dans la lignée du rapport Piveteau

«Plan d'accompagnement global», une alternative à l'orientation vers un établissement ou service

Vers un nouveau mode d'organisation et de fonctionnement des établissements et services

Les SI au service de la coordination des parcours : du ROR au dossier de l'usager

Réforme de la tarification : projet SERAFIN-PH

Nouveaux dispositifs : unités d'enseignement externalisées, emploi accompagné, mise en situation professionnelle en ESAT, dispositif ITEP, pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE), plateformes territoriales d'appui

L'émergence des plateformes de services : d'une logique de l'offre à une logique de la demande

Jour 2 : Organiser la réponse adaptée : la fonction de coordonnateur de parcours

Personnalisation des parcours : évaluation des besoins et construction des réponses adaptées

Identifier les enjeux de la coordination de parcours

Positionner le coordonnateur au sein de l'équipe pluridisciplinaire: cadre méthodologique, position éthique et déontologique

Formaliser la fiche de fonction du coordonnateur de parcours (missions, compétences, délégations...)

Positionner le coordonnateur vis-à-vis des partenaires et institutions extérieurs

Développer les coopérations avec les ressources du territoire

Prise en compte des orientations actuelles : élaborer des projets inclusifs, mobiliser les ressources selon le principe de subsidiarité, favoriser l'auto-détermination des personnes...

Structurer le travail en réseau et partenariat : cartographie, convention de partenariat

Organiser les modalités de coordination

## Les plus de la formation



Cette formation opérationnelle, alterne les séquences théoriques et pratiques permettant de s'approprier les outils et concepts de la coordination de parcours.

## Évaluation



La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas



Un questionnaire d'évaluation des acquis est remis à chaque participant au terme de la formation

## Formations complémentaires

La réponse accompagnée pour tous (RAPT) - AU17

### Formation disponible en intra

Une formation intra c'est :

Une analyse précise de votre demande

Une proposition détaillée de formation

Une formation planifiée en concertation avec le centre de formation

Sur devis seulement.

Organisme de formation enregistré  
sous le numéro 11 75 54735 75.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

[nexem.fr/formation](http://nexem.fr/formation)  
[formation@nexem.fr](mailto:formation@nexem.fr)  
Tél : 01 55 45 33 02